Colloque de l'ONISEP

5ème Biennale de l'éducation et de la formation, le 13/04/2000

Informer les jeunes sur les métiers et les trajectoires professionnelles : quels contenus face aux mutations du travail

Le recteur Chapuisat

De l'obligation à l'information au droit à l'information

Quelles sont les Missions de l'école ?

La pré-professionnalisation
L'article 8 de la Loi de 89 : "e droit à l'orientation"
C'est donc une mission de service public.
La phase d'insertion est incluse dans la mission.

Les relations entre éducation et métiers ?

La situation de l'emploi. Mais la notion d'emploi est difficile à préciser.
Il y a un effet de l'emploi sur l'offre de formation.
La "connaissance" du métier est en évolution rapide.
Les problèmes des "représentations" des métiers.
Quels sont les moyens d'information sur les métiers ?

Le sens de l'orientation

C'est d'abord une procédure administrative, gestion de flux des élèves. Mais il y a aussi un caractère pédagogique.
Et puis il y a la question des acteurs :

- le jeune lui-même ;
- des acteurs de plus en plus nombreux :
  - des professionnels, conseiller, aider, informer le jeune ;
  - mais de plus en plus une œuvre collective, le rôle des enseignants.

D'où une réflexion sur comment aider à cette œuvre ?

Et l'ONISEP ?

Mutation, décloisonnement, réseaux (celui des CIO et les établissements scolaires).
L'ONISEP n'est pas qu'un éditeur, il doit aussi faire de la formation, ou participer à la formation.

Philippe Méaud, le CEREQ

Présente les résultats de l'enquête "Génération 92".
L'observation est faite en 1997.
58 % des sorties le sont des dispositifs professionnels (niveau V, IV, III).
Il faut 3 ans pour converger vers une situation "normale".
Cette génération a passé dans l'ensemble 71% de son temps en situation de travail.
Les choses dépendent aussi des politiques de recrutement. Dans le secteur des transports, 57 % sont passés par un autre secteur professionnel.

Gabriel Fernandez, médecin du travail à la SNCF, et professeur au CNAM

Introduit la distinction entre travail prescrit et travail réel.
C'est la différence entre le prévu et l'imprévu.

Le problème de la validation des acquis touche à cette question.

Je suis intervenu sur la distinction prescrit ou formel et réel. Le formel correspond au fond au discours autorisé face au travail réel qui suppose le secret. La description du travail a une fonction sociale. Et le problème se pose donc de la description du travail réel suppose le viol du secret. Il n'y a pas de description neutre socialement.

Il m'a répondu en faisant référence au taylorisme comme rupture du secret, avec toutes les violences qui ont eut lieu à cette époque.

Jacques Aubret, INETOP

Ne pas oublier que la personne évolue. Les études de l'APEC l'ont montré. Les histoires de vie repèrent des cycles de vie, 25 ans, 45 ans, fin de la vie professionnelle.
Des chercheurs au Canada parlent de chaos professionnel.
Il y a toujours une part d'événements imprévisibles.
Le sentiment de l'autonomie professionnelle est en fait assez tardif. L'influence des parents se prolonge très tard.

Donc l'essentiel n'est pas l'information présente, mais de former à l'accès à l'information. On pourrait même considérer que c'est une activité disciplinaire.

Mais il est également important de constituer des compétences collectives.

Robert Denquin

Quel accompagnement éducatif ?
L'orientation est une pratique sociale.
Les procédures d'orientation sont un processus administratif.
Processus psychologique
C'est également un processus sociologique
Il y a des aspects social et politique. Il y a donc des enjeux contradictoires.
Il faut rajouter qu'il y a un enjeu dans l'orientation pour les enseignants eux-mêmes.

L'éducation à l'orientation se généralise.
C'est la formalisation de l'approche éducative. Mais elle va au-delà de la fonction orientation.
Aider l'élève à prendre des décisions, à formuler des choix.
C'est une fonction partagée, et pas seulement en interne dans l'éducation nationale.

Le recteur Chapuisat pour la conclusion

Il faut concevoir une information pour l'orientation.
Remet en questions la distinction entre travail formel et travail réel.
Mais il remet également en question la description des métiers et l'organisation des documents, basées sur les secteurs professionnels.

Remarques personnelles

Il me semble en fait qu'il faudrait effectivement réfléchir plus avant sur cette distinction des deux manières d'aborder le travail, selon ce qu'il devrait être, et selon ce qu'il est "réellement".

Il y a une ambiguïté fondamentale pour ce qui concerne l'orientation, et on pourrait d'ailleurs réutiliser cette distinction du formel et du réel.
On pourrait dire que la Loi de 89 représenterait la description formelle. Les décrets d'application seraient le réel. C'est-à-dire que l'administration s'arrange.
Dans la loi, il y a le droit, non pas à l'orientation, comme semblait le dire le recteur Chapuisat, mais le droit au conseil et à l'information professionnelle.
Mais il n'existe, à ma connaissance aucun décret permettant l'exercice d'un droit au conseil.
Autre domaine d'ambiguïté que l'on peut pointer dans le discours de M. Robert Denquin. L'éducation à l'orientation a pour fonction d'"Aider l'élève à prendre des décisions, à formuler des choix."
Effectivement le texte de la Loi de 89 parle de l'élaboration du projet personnel de l'élève, le système ayant à tout faire pour lui permettre sa réalisation. La "décision" est donc bien du côté de l'élève. Or si l'on prend le décret sur les procédures d'orientation, on voit bien que la procédure a pour fonction de rétablir la décision du côté de l'institution.

Interrogation sur l'idée de ne plus présenter les métiers au travers des secteurs professionnels. Problème de taille : en France les métiers, les professions sont organisés par secteurs professionnels, les convention collectives, et les CPC structurent entre autres tout ce champ.